

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**CENON - Parcelle AN 292 appartenant au syndicat des copropriétaires de la
résidence Le Coligny - Acquisition - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du 8 mai 1945 à Cenon , la requalification de la rue du 8 Mai 1945 nécessite l'acquisition d'emprises foncières afin de permettre d'améliorer pour les usagers les conditions d'utilisation de l'espace public et de réduire la place de l'automobile en faveur des piétons, des cyclistes, des bus et des aménagements paysagers. (code GSP : OV04393).

Aux termes des pourparlers engagés avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Le Coligny, la Communauté Urbaine envisage d'acquérir une emprise d'une superficie de 518 m² à détacher de la parcelle cadastrée AN 292 sise rue du 11 novembre 1918 à Cenon , appartenant à ladite copropriété et affectant 32 places de stationnement. Il a été convenu entre les parties de procéder à une régularisation foncière portant d'une part sur l'indemnisation de 21 places de stationnement, lesdites places ne pouvant être reconstituées sur le site et d'autre part sur une indemnisation pour la reconstitution par les copropriétaires de 11 places de stationnement sur l'unité foncière de la résidence. Par ailleurs, il est précisé que les frais liés à la convocation de l'assemblée Générale Extraordinaire et à la modification du règlement de copropriété seront pris en charge par notre Etablissement.

Aussi, compte tenu de l'intérêt de maîtriser au plus tôt cette emprise afin de permettre la mise en œuvre rapide de cette opération, il apparaît opportun de conclure cette transaction moyennant le paiement d'un prix global de 80 500 € après validation du coût des travaux. Il est précisé que l'estimation globale de France Domaine ressort à 48 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 8 juillet 2010,

VU la promesse unilatérale de cession du 16 juin 2010 et la validation des coûts de travaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La requalification de l'avenue du 8 mai 1945 à Cenon nécessite la réalisation de travaux de voirie.

DECIDE

Article 1 : L'acquisition par la Communauté Urbaine d'une emprise foncière en nature de parking d'une contenance de 518 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AN 292 sise rue du 11 novembre 1918 à Cenon et appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence Le Coligny.

Article 2 : le prix d'acquisition de cette emprise actuellement aménagée pour le stationnement de 32 véhicules est fixé à 80 500 €.

Article 3 : de passer outre l'avis de France Domaine au vu de la validation du coût effectif des travaux.

Article 4 : l'Etablissement communautaire prendra à sa charge les frais liés à la convocation de l'Assemblée Générale arrêtés à la somme de 1 190 euros ainsi que ceux de la modification du règlement de copropriété.

Article 5 : la dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés au chapitre 21 compte 2111 fonction 8220 CRB D630 Programme HC00 clé d'imputation D 630 000 268 du Budget Principal de l'exercice en cours.

Article 6 : autorise le Président à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette transaction.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU